

**ARRETE MUNICIPAL
AUTORISATION D'UN MARCHE DE PAYS**

Le Maire de la commune de VILLEPAROIS

- **VU** le livre 3 – titre 1^{er}, notamment art. L310.1 à L310.7 du Nouveau Code du Commerce.
- **VU** le décret 96-1097 du 16-12-1996 relatif aux ventes en liquidation, ventes en déballage, ventes en solde et ventes en magasins d'usine.
- **Considérant** la demande du 07/03/2006 de la commune de VILLEPAROIS qui souhaite organiser un « Marché de Pays » le vendredi 28 juillet 2006.
- **Vu l'avis favorable de la chambre des métiers de la Haute-Saône du 10/03/2006.**
- **Vu l'avis favorable de la chambre de commerce et de l'industrie de la Haute-Saône du 14/03/2006.**

A R R E T E -

ARTICLE 1er : Le maire autorise la commune de VILLEPAROIS à organiser un « marché de Pays » le vendredi 28 juillet 2006.

ARTICLE 2 : la surface occupée doit être inférieure à 300 m².

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie, et copie sera adressée à Monsieur le Préfet, à Monsieur le Commandant de gendarmerie de VESOUL et à Mademoiselle la Présidente de l'association.

La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

Villeparois le, 4 avril 2006

Le Maire,

M. BOURGEOIS